

DEMANDE augmentation loyer immeuble servant de Poste téléphonique au Bois de Nèfles.

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. SAVIGNY, propriétaire.

Bois de Nèfles(St-Denis) le 30 Mai/58

Monsieur SAVIGNY Elio

à Monsieur le MAIRE de ST-DENIS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que depuis le mois de Février, je suis propriétaire de la maison dans laquelle se trouve le poste téléphonique du Bois de Nèfles.

Or, cette maison se trouve dans un très mauvais état et beaucoup de réparations seraient très nécessaires aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Il y existe 4 grands logements dans lesquels il faudrait refaire: le plancher à plusieurs endroits, les auvents sur 18 mètres, 5 portes extérieures, 2 volets, le sous-bassement sur toute la maison plusieurs pièces à être remplacées, tout l'arrière de la maison à être remplacé (tôle)

Au toit il y a de nombreux trous. Enfin la peinture sur tout l'extérieur.

Il n'y a plus de W.C. et à la cuisine aussi il y a quelques réparations à faire. J'estime que les matériaux et la main d'oeuvre s'élèvent à environ 80.000 Fr. Aussi je viens solliciter de votre haute bienveillance de bien vouloir porter la location de la maison de 1.400 Fr ) 5.000 Fr par mois.

Je serai très content si vous pouviez envoyer quelqu'un visiter avant les réparations.

J'espère que vous prendrez considération de ma demande.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations ainsi que mes sincères remerciements./.

Signé: SAVIGNY Elio.

Le Maire. - Il donne ensuite connaissance du rapport de M.le Directeur des Travaux qui s'est rendu sur les lieux pour constater les réparations qui ont été effectuées.

M. GUINOT. - En principe, je suis contre les augmentations de ce genre. Cependant, j'estime qu'on peut les accepter lorsqu'elles ne sont pas exagérées, mais comment examiner avec bienveillance une augmentation qui passe de 1.400 Fr à 5.000 Fr. Aussi je demande que l'augmentation demandée soit réduite.

M. GAUVIN. - Je sais que de sérieuses réparations ont été faites par M. SAVIGNY nouveau propriétaire de cet immeuble.

ME MAIRE. - Nous devons tout de même prendre en considération des réparations qui ont été effectuées compte tenu du grand principe: Nul n'a le droit de s'enrichir au détriment des autres.

M. GUINOT. - Il faut également tenir compte de la situation de l'immeuble. Au bois de Nèfles les prix de location ne sont pas les mêmes que ceux pratiqués en ville.

Je suis d'accord pour une augmentation, mais pas dans la proportion de 300 %.

M. LAPIERRE. - Une augmentation me paraît s'imposer, mais que ce soit avec modération et justice.

Après échange de vues, à l'unanimité, le Conseil porte l'augmentation de 1.400 Fr à 3.000 Fr sous réserve que le propriétaire termine les réparations en cours.